

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 25 janvier 2022  
N° 2022.01.25\_4.1.2.

**Point 4 – Formation et vie universitaire**

**4.1. Année universitaire 2022-2023**

**4.1.2. Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Parcoursup) : complément**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 13 janvier 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Parcoursup - complément), pour l'année universitaire 2022-2023.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	24
Quorum :	17	Contre :	4
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Pour :	20
Nombre de votants :	24		

Fait à Chambéry, le **15 FEV. 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**16 FEV, 2022**

Transmise à la DRAES le :

**16 FEV, 2022**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.

## CAPACITES D'ACCUEIL A L'ENTREE DU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE 2022/23 : COMPLEMENT

intitulés de mention indiqués sous réserve de validation par la tutelle

**Références :**

Délibération n° 4.3.1. du Conseil d'administration du 23 novembre 2021 - Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Parcoursup) et sectorisation

Délibération n° 4.2.1. du Conseil d'administration du 14 décembre 2021 - Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Parcoursup) : complément

DIPLÔME	DOMAINE	MENTION LICENCE/SPECIALITE BUT	PARAMETRAGE PARCOURSUP (Parcours, spécialité, groupe spécifique)	2022/2023			2021/2022			Evolution CAPACITE Parcousup	Evolution CAPACITE TOTALE
				DETAIL CAPACITE D'ACCUEIL		CAPACITE TOTALE	DETAIL CAPACITE D'ACCUEIL		CAPACITE TOTALE		
				Capacité d'accueil PARCOURSUP néo-entrants et candidats en réorientation interne/externe  (1)	Candidats redoublants et candidats étrangers (DAP) + CP + Rég.part.  (2)		= (1) + (2)	Capacité d'accueil PARCOURSUP néo-entrants et candidats en réorientation interne/externe  (1)			
LICENCE	DEG	DROIT (Double diplôme Droit - Langues étrangères appliquées)	Parcours Anglais-Espagnol	15	2	17	30	4	34	0	0
			Parcours Anglais-Allemand	8	1	9					
			Parcours Anglais-Italien	7	1	8					
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>30</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>